

SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

MOTIF DE LA SAISINE : AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- **Projet de délibération**

Principe : Ces autorisation d'absences sont accordés aux agents publics et laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale, en application des articles L.622-1 à L.622-5 du code général de la fonction publique.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT PUBLIC :

.....

Nombre d'agents titulaires :

Nombres de contractuels de droit public :

Nombres de contractuels de droit privé (CAE, apprenti...):

Instauration des autorisations d'absence : OUI NON

Modification des autorisations d'absence : OUI NON

Les modifications portent sur les articles suivants :

Consultation préalable des agents : OUI NON

Fait à, le

Cachet et signature de l'Autorité Territoriale

AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES AGENTS :

- FAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- FAVORABLE A LA MAJORITÉ
- DÉFAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- DÉFAVORABLE A LA MAJORITÉ

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ELUS :

- FAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- FAVORABLE A LA MAJORITÉ
- DÉFAVORABLE A L'UNANIMITÉ
- DÉFAVORABLE A LA MAJORITÉ

COMMENTAIRES / OBSERVATIONS DES REPRESENTANTS :

Fait à YZEURE, le

Le Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

Le Président,